

Association pour le Développement des Aires Protégées

Genève

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée Générale des membres pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021



Site www.drp-sa.com



Rapport de l'Organe de Révision

A l'assemblée Générale Ordinaire des membres

sur le contrôle restreint relatifs aux comptes annuels 2021

Association pour le Développement des Aires Protégées, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlés les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association pour le Développement des Aires Protégées, Genève, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Comité de l'association

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité de l'Association. Ce dernier est responsable de mettre en place des mesures permettant de s'assurer que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Le Comité de l'Association est également responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Opinion d'audit

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels établis selon la norme RPC 21 ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.





Information complémentaire

Selon les articles 60 et suivants du code civil suisse, et par analogie avec l'article 725 du code des obligations relatifs aux sociétés anonymes, nous attirons votre attention sur le fait que votre association est surendettée à hauteur de CHF 15'788.69 au 31 décembre 2021, surendettement provenant d'une charge exceptionnelle liés à la réorganisation du système des projets et de l'antenne tanzanienne de l'ADAP.

Nous vous rendons attentif aux dispositions de l'Article 725 alinéa 2 CO, prévoyant l'avis au juge en cas de surendettement. Toutefois, dans votre situation et vu les mesures d'assainissements prise en 2022 et que les seules dettes ouvertes au 31 décembre 2021 sont les fonds affectés au projets, l'avis au juge peut être reporté. Toutefois si la situation ne devait pas s'améliorer durant l'exercice 2022, l'avis au juge devrait être effectué.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Genève, le 10 avril 2022

Fiduciaire DRP SA

Christian RAVAL Expert-comptable diplômé (Réviseur Responsable)

<u>Annexes</u>: Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

E-mail info@drp-sa.com Site www.drp-sa.com



États financiers de l'ADAP Exercice 2021



BILAN

A	ctifs	
Actifs circulants	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Trésorerie	100 605,70	71 139,92
Caisse	660,00	528,00
CCP	5 344,90	8 989,48
CCP projet Inyonga – Tanzanie	94 396,29	61 356,06
CCP projet expo photo Loterie Romande/Mada		
CCP projet AFAUDEB – Burkina Faso		
CCP projet de capitalisation FGC		
CCP Deposito		
Compte prépay Infomaniak	170,25	
Compte Paypal	34,26	266,38
Prêts		
Actifs de régularisation	8,85	8 564,36
Total actif circulant	100 614,55	79 704,28
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières (Dép. gar. loyer) Immobilisations corporelles	1 691,77 0,00	1 691,77 0,00
Total actifs immobilisés	1 691,77	1 691,77
TOTAL DES ACTIFS	102 306,32	81 396,05

Passifs				
Fonds étrangers	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020		
Capitaux étrangers à court terme				
Dettes à court terme portant intérêt	0,00	0,00		
Autres dettes à court terme	0,00	291,20		
Passifs de régularisation	10 828,11	6 910,46		
Total capitaux étrangers à court terme	10 828,11	7 201,66		
Capitaux étrangers à long terme				
Dettes à long terme portant intérêt	0,00	0,00		
Fonds affectés aux projets	107 266,72	71 111,21		
Total capitaux étrangers à long terme	107 266,72	71 111,21		
Capitaux propres				
Réserve légale issue du bénéfice	0,00	0,00		
Réserves facultatives issues du bénéfice	3 083,18	287,52		
Résultat de l'exercice	-18 871,69	2 795,66		
Total fonds propres	-15 788,51	3 083,18		
TOTAL DES PASSIFS	102 306,32	81 396.05		



États financiers de l'ADAP Exercice 2021



COMPTE DE RÉSULTAT

Produits					
Produits liés aux projets	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020			
FGC - financement Inyonga 16-28	0,00	12 189,33			
FGC - financement Rungwa 18-19	0,00	87 874,84			
FGC - financement MADA 16-47	0,00	648,96			
FGC - financement Niger FGC 19-09	0,00	25 524,98			
FGC - financement Katavi-Ugalla FGC 20-18	157 569,29	89 922,39			
FGC - financement Burkina Faso FGC 12-32	3 651,30	3 651,30			
FGC - financement Rungwa 18-19	159 148,09	0,00			
Financement FGC Capitalisation Burkina Faso 14-41	0,00	8 821,44			
ndemnités de Gestion de Projets sur financements FGC	40 318,18	26 311,12			
Total produits des fonds affectés	360 686,86	254 944,36			
Produits de fonds libres					
Vente de marchandises (livres, miel,)	646,00	516,00			
Participation co-location bureau	0,00	4 200,00			
Produits de prestations de services	897,05	10 795,96			
Cotisations	2 580,00	2 490,00			
Dons	26 062,91	1 590,00			
Total produits des fonds non-affectés	30 185,96	19 591,96			
TOTAL DES PRODUITS	SFr. 390 872,82	SFr. 274 536,32			

Charges		
Charges directes de projets	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Charges directes projet Inyonga 16-28	0,00	12 189,33
Charges directes projet Niger 19-09	0,00	25 524,98
Charges directes projet Mada 16-47	0,00	648,96
Charges directes projet Rungwa 18-19	0,00	87 874,84
Charges directes projet Katavi-Ugalla 20-18	157 569,29	89 922,39
Charges directes projet Burkina Faso 12-32	3 651,30	3 651,30
Charges directes projet Rungwa II 21-09	159 148,09	0,00
Charges directes projet Capitalisation Burkina 14-41	0,00	8 821,44
Total charges directes de projets	320 368,68	228 633,24
		N
Charges directes de projets/fonds propres		
Participation aux projets par fonds propres	3 151,71	111,28
Participation projet Rungwa 18-19	2 551,71	0,00
Participation projet Niger 19-09	600,00	0,00
Participation projet Capitalisation BF	0,00	111,28
Total Charges directes de projets/fonds propres	3 151,71	111,28
Gestion et administration		
Charges de personnel	35 099,92	20 214,55
Charges de fonctionnement	31 484,20	22 781,59
Amortissements & corrections de valeur sur les actifs immobilisés	0,00	0,00
Total charges de gestion et administration	66 584,12	42 996,14
TOTAL DES CHARGES	SFr. 390 104,51	SFr. 271 740,66
Résultat de l'exercice ordinaire	768,31	2 795,66
Charges extraordinaires	19 640,00	0,00
Résultat de l'exercice	-18 871,69	2 795,66



États financiers de l'ADAP Exercice 2021



	Tableau de	variation du cap	ital des fond	S		
		Année 2021				
Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2021	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2021
Tanzanie - Projet Inyonga 16-28	15 293,86		14 892,63	401,23		0,00
Tanzanie - Projet Rungwa 18-19	-713,46					-713,46
Tanzanie - Projet Katavi-Ugalla 20-18	58 467,61	199 400,00	157 569,29	20 170,00		80 128,32
Tanzanie – Projet Rungwa II 21-09	0,00	198 340,00	159 148,09	19 600,00		19 591,91
Niger - Projet 19-09	-21 313,45	30 306,00				8 992,55
Madagascar - Projet 16-47	16 457,95		16 311,00	146,95		0,00
Burkina Faso - Projet 12-32	2 918,70		3 651,30			-732,60
TOTAL Fonds Affectés	71 111,21	428 046,00	351 572,31	40 318,18	0,00	107 266,72

Fonds propres	Solde initial au 1.1.2021	Attributions	Utilisations	Transferts internes	Solde final au 31.12.2021
Capital	3 083,18			768,31	3 851,49
Résultat de l'exercice		768,31		-768,31	0,00
TOTAL Fonds Libres	3 083,18	768,31	0,00	0,00	3 851,49

	Tableau de	variation du cap	ital des fond	S		
	Année 2020					
Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2020	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2020
Tanzanie - Projet Inyonga 16-28	29 333,19		12 189,33	1 850,00		15 293,86
Tanzanie - Projet Rungwa 18-19	87 825,38	9 386,00	87 874,84	10 050,00		-713,46
Tanzanie - Projet Katavi-Ugalla 20-18	0,00	159 520,00	89 922,39	11 130,00		58 467,61
Niger - Projet 19-09	-17 588,47	25 000,00	25 524,98	3 200,00		-21 313,45
Madagascar - Projet 16-47	17 188,03		648,96	81,12		16 457,95
Burkina Faso - Projet 12-32		6 570,00	3 651,30			2 918,70
Burkina Faso - Projet Capitalisation 14-41	8 821,44		8 821,44			0,00
TOTAL Fonds Affectés	125 579,57	200 476,00	228 633,24	26 311,12	0,00	71 111,21

Fonds propres	Solde initial au 1.1.2020	Attributions	Utilisations	Transferts internes	Solde final au 31.12.2020
Capital	287,52	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		2 795,66	3 083,18
Résultat de l'exercice		2 795,66		-2 795,66	0,00
TOTAL Fonds Libres	287,52	2 795,66	0,00	0,00	3 083,18

Association pour le Développement des Aires Protégées – ADAP Annexes aux États financiers Pour l'exercice clos au 31 décembre 2021

Tous les montants sont en CHF

1. Présentation

L'ADAP est une organisation de coopération internationale privée et sans but lucratif, fondée en 1997 et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil. Son siège est à Genève, rue des Savoises 15.

L'ADAP a pour but de contribuer à la protection des écosystèmes naturels des pays en voie de développement situés dans et autour des aires protégées et de la biodiversité qu'ils contiennent par une exploitation concertée, rationnelle, et durable des ressources naturelles par et au bénéfice des collectivités locales riveraines.

L'ADAP remplit sa mission à travers ses équipes de terrain ou à l'aide de partenaires terrains, indépendants de l'ADAP. Elle mène actuellement 5 projets principaux en cours, à savoir :

A) Gestion communautaire des ressources naturelles dans la division d'Inyonga (FGC 16-28), Tanzanie, 13 villages partenaires regroupant une population d'environ 25'000 personnes, démarré en 2002

La division d'Inyonga, située hors des principaux axes routiers dans l'Ouest de la Tanzanie, est une vaste zone forestière où vivent d'importantes populations animales. Hormis le tourisme cynégétique (chasse sportive) et l'exploitation du bois, activités très lucratives mais qui ne rapportent pas beaucoup au niveau local, la principale source de revenus pour la population est la culture du tabac. L'expansion de ces cultures menace toutefois la région de déforestation, comme cela a déjà été le cas dans la voisine région de Tabora. Dans ce contexte, depuis 2001, l'ADAP a initié un programme en partenariat avec l'association des apiculteurs IBA (Inyonga Beekeepers Association) et les autorités villageoises et régionales afin de:

- Valoriser la conservation de la forêt par l'apiculture, notamment à travers l'amélioration des techniques apicoles, le soutien à la commercialisation du miel, et la mise en place d'une réserve apicole qui confère également la maîtrise territoriale aux collectivités locales.
- Développer des alternatives économiques diversifiées respectueuses de l'environnement, notamment l'écotourisme (une dizaine de voyages ont été organisés à ce jour) et l'agroforesterie (cueillette de fruits sauvages pour confitures).
- Mettre en place des mécanismes de gestion des ressources naturelles à travers des plans de gestion des terres villageoises, qui sécurisent du même coup les propriétés foncières des habitants.
 La division d'Inyonga est ainsi la première dans toute la Tanzanie à disposer de tels plans de gestion, et fait figure de référence en la matière.

Ce projet est arrivé à son terme et a obtenu le quitus de la Fédération Genevoise de Coopération le 15 décembre 2021.

B) Projet de co-gestion des forêts du corridor Katavi-Ugalla (FGC 20-18), Tanzanie, 8 villages partenaires regroupant une population d'environ 20'000 personnes, démarré en 2020

En reconnaissance des bons résultats atteints par le projet A) présenté ci-dessus, aussi bien en matière de développement socioéconomique local que de conservation des forêts et de la faune, le ministère de l'Environnement et les partenaires locaux ont demandé à l'ADAP d'étendre à l'ensemble de la réserve de Mlele (2350 km²) l'expérience du modèle de co-gestion établi au fil des années sur une portion de celle-ci (de 850 Km²). Ce projet vise ainsi à appuyer et à accompagner 8 villages riverains de la réserve forestière de Mlele dans l'établissement d'une co-gestion sur l'ensemble de la réserve, afin de leur permettre de sécuriser leurs droits sur la réserve, assurer sa gestion et retirer des revenus de son exploitation durable. La réserve forestière de Mlele constitue un corridor reliant le parc national de Katavi à la réserve de faune d' Ugalla, convertie en parc national récemment. Ainsi, ce projet a une grande importance écologique et accompagnera les communautés riveraines dans la mise en place des structures institutionnelles villageoises nécessaires pour garantir la gestion de la réserve ainsi que dans la consolidation de la production apicole et le développement d'une nouvelle filière durable de commerce de champignons.

C) Projet de gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa (FGC 18-19), Tanzanie, 8 villages partenaires regroupant une population d'environ 20'000 personnes, démarré en 2018

Ce projet a pour but d'améliorer les moyens d'existence des communautés locales par l'appui à la mise en place d'une gestion communautaire des forêts du corridor Katavi-Ruaha le long de la rivière Rungwa. Pour ce faire, l'ADAP accompagne deux partenaires locaux dans leurs processus participatifs pour gérer leurs ressources : Jumuiya ya Hifadhi ya Wanyamapori Kululu (JUHIWAKU) et Ilunde Natural Honey Beekeepers Organization (INHBO). Le projet fournit également un appui aux usagers des forêts pour qu'ils puissent bénéficier de leurs durablement ressources en évitant les conflits. Les axes d'interventions sont :

- le renforcement des capacités pour les partenaires locaux et les institutions étatiques locales,
- l'appui à la formalisation et gestion d'aires protégées communautaires pour chaque partenaire,
- le développement des filières d'activités génératrices de revenus (apiculture, collecte de champignons, bois, tourisme),
- la mise en réseau des acteurs locaux et régionaux pour assurer la défense de leurs intérêts.

Le projet accorde une grande place à la consultation des communautés ainsi qu'à une collaboration avec tous les acteurs pour assurer cohérence et durabilité dans la gestion du corridor écologique par différentes institutions. Le projet est prévu pour une durée minimale de 10 ans.

Ce projet est arrivé à son terme et est en attente de l'obtention du quitus de la Fédération Genevoise de Coopération.

D) Projet de gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa (FGC 21-09), Tanzanie, 8 villages partenaires regroupant une population d'environ 20'000 personnes, démarré en 2018

La deuxième phase du projet *C*) a démarré le 1^{er} mars 2021 et consistera à appuyer le processus de mise en place d'un Joint Forest Management (JFM) pour la réserve forestière de Rungwa River tandis qu'un Participatory Forest Management sera établi par la WCS pour la réserve de Kululu (Northern corridor), avec la participation de l'ADAP pour ce qui à trait au développement de la filière apicole et du suivi écologique. Les axes d'interventions de la phase 2 restent le renforcement de capacités, l'appui aux aires de gestion communautaire, le développement des filières d'activités génératrices de revenus et la mise en réseau des acteurs locaux et régionaux. Le projet a comme partenaire local le JFM committee et ADAP Tanzania. Il continue de soutenir INHBO mais en tant que bénéficiaire du projet.

E) Gestion durable et communautaire des forêts limitrophes du parc national Mikea (FGC 16-47), Madagascar, démarré en 2016

Les communautés utilisatrices de la forêt de Bahidy et de Bekiseny ont demandé à l'ONG locale TAOTSARA de les assister dans la mise en place d'une gestion durable de ces espaces forestiers. Ces forêts se trouvent dans la commune de Basibasy, une des douze communes limitrophes du parc national Mikea. Sur demande de TAOTSARA, l'ADAP a accepté d'appuyer cette dernière pour affiner le projet et le mettre en œuvre. Les activités prévues dans le cadre de ce projet visent principalement à:

- Développer la culture de tubercules sauvages, l'apiculture, la collecte de soie sauvage, et générer des revenus complémentaires pour les ménages
- Valoriser le mode de vie et l'identité culturelle Mikea
- Transférer la gestion de la forêt de Bahidy et de la forêt de Bekiseny aux communautés riveraines
- Elaborer, valider et mettre en œuvre les Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS) pour les forêts de Bahidy et de Bekiseny ainsi que le schéma d'aménagement communal de la commune de Basibasy.
- Renforcer les capacités des acteurs communaux

Ce projet d'une durée initialement prévue de deux ans a été lancé en 2016 avec le soutien de la FGC. Suite à une gestion de projet jugée insatisfaisante, l'ADAP a préféré changer de partenaire local en s'associant à l'ONG SAHA depuis octobre 2017. Les dernières activités de ce projet ont été menées en 2019 et l'année 2020 n'a comporté que quelques dernières démarches de clôture du projet, qui ne sera pas poursuivi suite aux difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Ce projet est arrivé à son terme et a obtenu le quitus de la Fédération Genevoise de Coopération le 16 février 2021.

F) Appui aux stratégies de résilience des communautés pastorales (FGC 19-09), Niger, démarré en 2019

Ce projet d'une durée de deux ans prolonge une initiative que l'ONG Action pour la Gestion Intégrée des Ressources (AGIR) a lancé en 2007 avec le soutien de la FGC et d'Equiterre. Son objectif est de renforcer les stratégies de résilience des communautés pastorales face au changement climatique, avec une attention particulière portée sur le renforcement des capacités des femmes et des filles. Au terme de cette phase de deux ans, l'ONG AGIR et les groupements pastoraux auront développé leurs capacités à mobiliser des soutiens des acteurs de développement actifs dans la zone d'intervention.

En milieu pastoral, l'insuffisance de la pluviométrie est le principal facteur de risque pour les populations locales. Elle limite en effet la production alimentaire et de fourrage ainsi que l'accès à l'eau potable, ce qui affecte non seulement les populations mais peut aussi entraîner de lourdes pertes du cheptel des pasteurs, qui constitue leur principal capital familial et l'essence de leur identité culturelle. Pour s'adapter, les femmes souvent laissées seules, ont développé diverses stratégies allant du recours à des aliments de substitution identifiés dans la nature au développement de petits commerces de sous-produits forestiers, d'élevage ou d'agriculture. Ces commerces sont parfois l'unique source pour traverser les périodes de soudure ou reconstituer le capital familial.

Ce projet visera donc à soutenir le développement de trois filières, identifiées et testées grâce aux précédents appuis de la FGC, permettant de consolider les stratégies endogènes d'adaptation aux changements climatiques développées par les groupements féminins. Il s'agira principalement de (i) l'exploitation des ressources de la Vallée de la Tarka, écosystème singulier et régulateur des pratiques de production des pasteurs et agropasteurs de la zone, (ii) la production des fans de niébé fourrager et, (iii) la production de la gomme arabique. Le soutien au développement de ces systèmes de production et de la commercialisation de leurs produits sera aussi accompagnée d'actions de plaidoyer auprès des décideurs et partenaires locaux, afin de renforcer la visibilité et les soutiens à ces groupements.

Ce projet est arrivé à son terme et est en attente de l'obtention du quitus de la Fédération Genevoise de Coopération.

2. Principes comptables

a. Bases de préparation des comptes annuels

Les états financiers de l'ADAP ont été établis conformément aux statuts de l'association, aux dispositions applicables du Code des Obligations et à la norme Swiss GAAP RPC 21 (établissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif). Ils présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. La partie des comptes annuels vérifiée par l'organe de révision concerne le bilan, le compte d'exploitation, les annexes et le compte de variation du capital.

b. Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de l'association de droit suisse ADAP. Ils ne comprennent pas les comptes des projets conduits par les équipes et partenaires terrains de ADAP, qui sont indépendants de ADAP et font l'objet d'audits annuels par des fiduciaires externes indépendantes.

c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

d. Immobilisations corpórelles

Les immobilisations corporelles détenues par ADAP figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par ADAP d'une valeur de plus de 500 Frs dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

e. Reconnaissance du revenu

Les dons privés provenant de la collecte de fonds sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encaissés ; par exception à ce principe, les dons affectés à un but précis par le donateur sont reconnus

l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles ainsi financées.

Les recettes provenant de contrats de financement signés avec des bailleurs de fonds sont comptabilisées en revenus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des dépenses et recettes.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

f. Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres évènements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain.

h. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie de ADAP n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues à l'article 27 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

3. Liquidités

	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Caisse	660.00	528.00
CCP	5'344.90	8'989.48
CCP Projets	94'396.29	61'356.06
Compte Paypal	34.26	266.38
Compte Prepay Infomaniak	170.25	
TOTAL	100'605.70	71'139.92

4. Équipements

Avant 2010, tout matériel durable était inscrit dans les actifs, quelle que fut sa valeur à l'achat, et était amorti en 2 ans. Depuis 2010, seuls les achats de matériel valant plus de 500 Frs sont enregistrés dans les actifs, et amortis sur 3 ans. La valeur nette des actifs immobilisés de l'ADAP était nulle en janvier 2021 et aucun investissement significatif n'a été effectué au cours de l'année.

5. Provisions

Provisions 2021	Solde initial au 1.1.2021	Constitutions	Utilisations	Attributions	Solde final au 31.12.2021
Provision pour révision des comptes RPC 21	3'000.00	3'000.00	-3'000.00	`	3'000.00
TOTAL Provisions	3'000.00	3'000.00	-3'000.00	0.00	3'000.00

Provisions 2020	Solde initial au 1.1.2020	Constitutions	Utilisations	Attributions	Solde final au 31.12.2020
Provision pour révision des comptes RPC 21	2'000.00	3'000.00	-3'000.00	1'000.00	3'000.00
TOTAL Provisions	2'000.00	3'000.00	-3'000.00	1'000.00	3'000.00

Chaque année une provision est constituée en prévision des frais de révision externe des comptes de l'association.

6. Fonds affectés

Les fonds affectés correspondent à des dons et financements collectés ou reçus pour un projet précis, qui n'ont pas été utilisés à la date de clôture des comptes et le seront dans les années à venir. Le détail de ces fonds se trouve dans le tableau de variation du capital des fonds.

Le projet Burkina Faso FGC 12-32 est à nouveau mentionné car nous avons pu vendre le véhicule lié à ce projet pour un montant de CHF 6'570.00. Ces fonds ont permis de payer le remboursement du solde de terrain dû par l'ADAP aux bailleurs pour CHF 3'651.30. La différence de CHF 2'918.70 figurant au bilan

servira à couvrir partiellement la tranche de remboursement 2021. La dette globale liée à ce projet s'élevant à CHF 14'605.15, un remboursement en quatre tranches annuelles a été convenu avec les bailleurs, de 2019 à 2022.

7. Allocation bailleurs pour frais de gestion

Certains bailleurs de fonds affectés autorisent un prélèvement de 12,5% sur les dépenses effectivement engagées par ADAP comme frais de gestion. Le montant détaillé de ces frais de gestion est précisé dans le tableau suivant :

Projets	Fonds utilisés dans l'année	Frais de gestion
Tanzanie – Inyonga FGC 16-28	14'892.63	401.23
Tanzanie - Katavi-Ugalla FGC 20-18	157'569.29	20'170.00
Tanzanie – Rungwa II FGC 21-09	159'148.09	19'600.00
Madagascar - Mikea FGC 16-47	16'311.00	146.95
Burkina Faso - Projet 12-32	3'651.30	0.00
Fonds affectés – Total	351'572.31	40'318.18

8. Donateurs privés - fonds libres

Les dons privés sans affectations à un projet précis sont considérés comme des fonds libres.

9. Contributions à recevoir

Les contributions suivantes ont été négociées par ADAP pour les projets en cours. Ces contributions à venir n'ont pas été enregistrées en comptabilité car elles ne satisfont pas aux critères de reconnaissance des actifs.

Projet	Financements FGC attendus au 1.1.2021	Financements promis en 2021	Financements reçus en 2021	Financements attendus au 31.12.2021
Tanzanie - Katavi-Ugalla 20-18	240'170.00		199'400.00	40'770.00
Tanzanie – Rungwa II FGC 21-09		339'991.00	198'340.00	141'651.00
Niger 19-09	29'893.00		29'706.00	187.00
TOTAL	270'063.00	339'991.00	427'446.00	182'608.00

10. Indemnités des membres dirigeants

Les membres du comité de ADAP ne reçoivent pas d'indemnités pour leur engagement au sein de ADAP, sauf des défraiements pour effectuer les missions de suivi des projets, financés par les fonds libres de l'association.

11. Personnel de l'organisation

Le secrétariat de l'ADAP est composé de 1 poste fixe à temps partiel. En 2021; le taux d'activités de la Secrétaire exécutive a été de 40%. Un Coordinateur administratif des projets a été en outre employé temporairement pour une période de 6 mois (de mai à octobre 2021) pour mener une réorganisation du système de gestion des projets et de l'antenne tanzanienne de l'ADAP, suite à l'introduction de nouvelles exigences administratives et comptables s'appliquant à toutes les ONGs opérant dans le pays. La masse salariale annuelle (cotisations patronales incluses) ont été de 54'739.92 CHF, dont CHF 19'640.00 relatifs au poste temporaire de Coordinateur administratif des projets, présenté en charges exceptionnelles. Une étudiante de l'Université de Genève a en outre effectué un stage de six mois au sein de l'ADAP, dans le cadre de son Master en études africaines.

12. Prestations bénévoles

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, des prestations bénévoles d'un volume de 2'100 heures de travail (2'700 heures en 2020), soit 1 équivalents plein temps, pouvant être estimées à une valeur de CHF 105'000 ont été offertes à l'organisation. Il s'agit principalement de prestations offertes par la Secrétaire exécutive (en sus de ses heures de travail rémunérées), les membres du comité et les membres actifs de l'association, notamment pour le suivi des projets, le montage de projets et la recherche de fonds, la gestion informatique, financière et comptable, le traitement des données, les études et recherches, ainsi que pour la communication.

13. Événements postérieurs à la date de clôture

Les comptes annuels ont été approuvés par le comité le 22.03.2022 et seront présentés au vote de l'Assemblée générale le 04.06.2021.

Entre le 31 décembre 2021 et la date d'approbation par le comité des comptes annuels présents, aucun événement n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs de l'ADAP au 31 décembre 2021 ou qui devrait être présenté ici.

14. Rapport de performance

ADAP publie un rapport d'activités qui remplit les caractéristiques du rapport de performance selon les normes Swiss GAAP RPC 21.